



4, rue du Bouclier F 67000 Strasbourg

☎ : +33 388 75 77 85

eglise@lebouclier.com www.lebouclier.com

20.01.2021

Élections des conseillers presbytéraux Uniquement par correspondance

L'année 2021 est une année électorale pour le Conseil Presbytéral. Tous les 3 ans, nous renouvelons en partie notre Conseil composé au total de 10 conseillers presbytéraux, chacun étant élu pour 6 ans (renouvelable 1 fois). Six conseillers ont été élus en 2018. Sur les 10 actuels, 4 sont sortants cette année : Bernard Woessner, Peter James, Pierre Reichert, Vincent Schaller. Aussi le Conseil Presbytéral a discerné 4 candidats. Vous trouverez (ci-dessous page 2) leur présentation.

Pour rappel : les candidatures peuvent être présentées soit par le conseil presbytéral, soit par tout autre groupe paroissial, soit individuellement par tout paroissien électeur. La liste des candidats, classés par ordre alphabétique, pourra comporter plus de candidats que de postes à pourvoir. Le dépôt des candidatures est clos une semaine avant le scrutin.

Suite aux directives sanitaires, l'organisation physique des élections avec la tenue d'un bureau de vote n'est pas autorisée ; **nous procéderons donc uniquement par correspondance.**

Le vote par procuration est remplacé par le vote par correspondance.

Procédure du vote par correspondance :

Le **bulletin de vote** (ci-dessous page 3) devra contenir au plus 4 noms ;

Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité. Tout bulletin contenant plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (4), est nul (donc si vous rajoutez un nom, vous devez biffer un des noms proposés). Un bulletin contenant moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir est valable. Sont également considérés comme nuls les bulletins portant d'autres mentions que des noms de candidats.

Ce bulletin de vote sera mis dans une **1^{ère} enveloppe** fermée sans aucune indication.

Cette 1^{ère} enveloppe sera mise dans une **2^{ème} enveloppe** sur laquelle seront inscrits, au dos de cette 2^{ème} enveloppe : "vote par correspondance" et vos nom & prénom & adresse & signature.

Cette 2^{ème} enveloppe (qui contiendra la 1^{ère} enveloppe avec le bulletin de vote) pourra être :

- déposée dans l'urne à l'entrée du temple le **dimanche 14 février 2021 de 10h00 à 12h00** ;
- déposée par vous-même dans la boîte aux lettres de la paroisse au 4, rue du Bouclier (à droite dans la cour du Bouclier), avant le mardi 16 février 2021 midi ;
- envoyée par la poste à l'adresse : Église réformée du Bouclier, 4, rue du Bouclier 67000 Strasbourg ; nous relèverons les **arrivées de courrier** jusqu'au mardi 16 février, midi.

Dépouillement du vote :

Le bureau électoral, mis en œuvre par le conseil presbytéral, procédera au dépouillement le mardi 16 février à 14h00. Au premier tour du scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des voix, c'est-à-dire la moitié plus un du nombre des bulletins valablement exprimés. Si un deuxième tour est nécessaire, le conseil presbytéral l'organisera.

Installation du nouveau conseil presbytéral & assemblée de paroisse :

dimanche 14 mars 2021 de 10h30 à 12h00

Nous pourrions échanger sur notre paroisse et ses projets. Vous êtes cordialement invités à y participer

Restant à votre disposition, avec nos cordiales salutations.

Pour le conseil presbytéral, le président : pasteur Pierre Magne de la Croix